

## **DERNIER LANCEMENT DE LA NOUVELLE COLLECTE LE 30 DECEMBRE 2022**

**Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets, accompagné de Bertrand LE FRANC, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets et la société SPHERE en charge de la collecte sur ce secteur, présente le programme déployé par la collectivité pour être redoutable avec ses déchets. Sont également présents Jean-Pierre LEMYRE, Président de la Commission de Territoire du Val de Saire et Daniel DENIS, Président de la Commission de territoire de Saint-Pierre-Eglise.**

### **La poubelle de demain, un enjeu pour le climat**

A l'heure où une prise de conscience mondiale sur l'urgence climatique se fait sentir, le Cotentin souhaite accompagner les habitants de son territoire dans le développement durable.

Ainsi, le Cotentin se fixe des objectifs ambitieux pour améliorer le recyclage et diminuer les déchets :

- Réduction de 50% des déchets enfouis ;
- 100% des biodéchets triés à la source ;
- L'obligation de passer à l'extension des consignes de tri au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Harmonisation du mode de financement de l'enlèvement des déchets ménagers.

*« A ce jour, la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMr) à l'échelle du Cotentin, c'est 47 809 tonnes de déchets collectés. Ce tonnage représente 40% de plus qu'un territoire équivalent ayant mis en place l'extension des consignes de tri, explique Edouard MABIRE. C'est pourquoi il est nécessaire que le Cotentin se mobilise pour accompagner les habitants dans leur geste de tri et ainsi devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets. Aussi, de nombreuses actions seront mises en place dans les prochains mois et tout au long de l'année. Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons proposé notre projet à CITEO, spécialiste des questions liées au recyclage des emballages, qui a choisi de nous soutenir dans cette démarche ».*

## **100% des emballages et des papiers se trient !**

Le Cotentin propose un tri facilité à ses habitants de manière échelonnée tout au long de l'année 2022.

En plus, des papiers, boîtes et aérosols en métal, briques, cartons, bouteilles en plastique 100% des emballages et papiers pourront désormais être déposés dans le bac jaune.

Quelques exemples des nouveaux emballages que les habitants pourront déposer dans leur bac jaune :

- tous les pots et tubes : yaourt, beurre, crème fraîche, fromage banc, dentifrice, crème hydratante, etc ;
- tous les sacs et sachets en plastique : légumes et fruits, fromage, éco-recharges, films autour des revues et des packs de lait ou des rouleaux de papier-toilette, etc ;
- toutes les barquettes de viande, charcuterie, poisson ou légume, et boîtes de pâtisseries, etc ;
- tous les petits emballages métalliques : capsules et muselets de cidre et Champagne, capsules de café, papier de portion fromagère, etc.

*« Aujourd'hui chaque habitant du Cotentin produit 259 kg de déchets non valorisables. Avec l'application de ces nouvelles consignes de tri, ce poids passerait à 169 kg par habitant, puis 94 kg par habitant si le compostage est appliqué, informe Bertrand LE FRANC, Conseiller délégué. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la collectivité propose une solution de compostage gratuite afin de permettre à tous les habitants ayant un terrain de composter. En complément, le déploiement du compostage partagé continue de se développer sur l'ensemble du territoire. »*

En conséquence de ces actions, il est nécessaire de revoir l'organisation des

collectes, afin de répondre au mieux à la réalité de production des habitants.

## **Une collecte adaptée en 2022**

La nouvelle organisation de la collecte apparaîtra de manière progressive :

- Dès le 13 juin : Pôles de Proximité du Cœur du Cotentin et de Montebourg ;
- 3 octobre : Pôles de Proximité de Douve Divette, Côte des Isles, Les Pieux, La Hague ;
- 28 novembre : Pôle de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin et La Saire ;
- 2 janvier : Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve, Val de Saire et St Pierre Église.

Les collectes des recyclables et des déchets ménagers non valorisables se feront à présent en porte-à-porte, ce qui signifie qu'un camion passera à chaque domicile pour collecter les habitants du Cotentin. Jusqu'alors la collecte des recyclables était majoritairement proposée en dépôt en point d'apport volontaire. Ainsi, les jours et les fréquences de collectes seront modifiés.

## **Lancement pour les habitants de Saint-Pierre-Eglise, le Val de Saire et la Vallée de l'Ouve**

Les habitants des Pôles de Saint-Pierre-Eglise, le Val de Saire et la Vallée de l'Ouve, ont commencé à recevoir la visite, depuis le début quelques semaines, des agents de l'entreprise SULO. Ces derniers ont confié gratuitement aux habitants :

- un bac individuel jaune pour y déposer 100 % des emballages et des papiers du foyer ;
- un bac gris pour les déchets résiduels ordinaires qui ne se recyclent pas et ne se compostent pas.

## **Les jours et horaires des collectes d'ordures ménagères (bac gris) et des recyclables (bac jaune)**

Pour connaître ses jours de collecte, des guides collecte sont envoyés par la poste à tous les habitants des secteurs concernés, puis distribués par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur leurs différents stands. Par ailleurs, le Cotentin met à disposition un outil numérique, permettant à chacun d'identifier en quelques clics son jour de collecte, selon son adresse postale.

L'outil numérique est disponible sur le site [lecotentin.fr](https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers) (<https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers>).

### **La semaine du 2 janvier est une semaine impaire (semaine 1)**

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation reste un énorme challenge et le Cotentin demande à chacun de bien vouloir faire preuve de bienveillance envers les agents de collecte. Certains usagers s'inquiètent de la taille de leurs bacs, nous les invitons à les tester pendant plusieurs semaines avant de contacter l'agglomération. Le geste de tri et les fréquences évoluant, notre perception peut être faussée.

Par ailleurs, si des habitants n'ont pas encore été dotés de leurs bacs de collecte au 2 janvier, le Cotentin leur demande de continuer d'aller déposer leurs emballages dans les conteneurs jaunes collectifs. Ces derniers resteront en place le temps que tous les habitants disposent de leur bac individuel.

### **La collecte des jours fériés**

La collecte des déchets est maintenue les jours fériés à l'exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Pour ces 3 dates, les collectes seront décalées d'une journée : la collecte du

lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 sera décalée au mardi 2 mai, celle du 2 mai au mercredi 3 mai, ainsi de suite jusqu'au 6 mai 2023.

Un rappel sera fait sur le site internet de la collectivité.

Pour information, la mise en application de cette nouvelle règle de la collecte lors des jours fériés s'appliquera dès le 2 janvier 2023 pour les territoires préalablement cités.

### **La collecte du verre renforcée**

Les emballages en verre conserveront leur système de collecte actuel et devront être déposés dans les colonnes de tri habituelles, implantées stratégiquement sur l'ensemble du territoire du Cotentin.

### **Un accompagnement de proximité pour les habitants**

Pour accompagner les habitants dans ces changements majeurs de pratiques, le Cotentin effectue de nombreuses sensibilisations réalisées depuis plusieurs canaux de diffusion : affichage grand format, spot publicitaire, flyers, vidéos, rencontre de proximité dans chacune des communes concernées, contacts téléphoniques, outil numérique, etc.

Un dispositif complet au plus près des habitants, permettant à chacun de disposer de la bonne information et ainsi de limiter les inquiétudes que pourraient apporter ces changements de pratiques.

### **Contact**

Pour toutes questions sur le tri, les habitants concernés peuvent poser leurs questions sur :

- [prevention.dechets@lecotentin.fr](mailto:prevention.dechets@lecotentin.fr)
- la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »

- Tél. : 02 33 53 92 04.

Par ailleurs, l'entreprise SULO met à disposition un numéro vert permettant aux habitants de les contacter en cas de problème sur les livraisons des bacs uniquement : 0 805 295 502 Service & appel gratuit du lundi au vendredi de 8h à 18h.